



Faillite perso et auto entrepreneur

Par **greffier**, le **14/04/2011** à **08:58**

Bonjour,

j'ai 58 ans licencié depuis 1 ans et demi ne trouvant pas de travail j'ai décidé de devenir auto entrepreneur en plomberie l'inscription ne pose aucun probleme j'ai les diplomes demandés. je suis inscrit a pole emploi et beneficie de l'are.

j'ai déposé un dossier de surendettement et suis passé au tribunal il y a plus de deux mois le juge a nommé un mandataire judiciaire pour réglé le reliquat des sommes dues. en attendant la décision de justice qui peut prendre du temps puis je demander l'arce a pole emploi sans risquer de voir cette aide disparaître dans mes dettes. j'en ai besoin pour m'équiper en outillage.

cordialement